ROUBAIX

La Coopérative «LA PAIX» boulevard de Belfort 73-75-76 et 78 a écoulé pendant les six premiers mois 1901 4.850.000 kilos de pain.

Le 10 octobre elle a ouvert un vaste magasin d'épiceries ou les ménagères des coopérateurs trouvent tout ce qui est nécessaire au ménage.

Elle réunit donc Boulangerie, Charbon et Epicerie.

Contre l'école laïque

Après avoir livré les crèches aux dames patronesses, aux quêteuses de la Sainte-Retape qui subordonnent les libéralités qu'elles font aux pauvres gens sans pain, à cette condition qu'ils livreront leurs enfants aux artistes des écoles flamidiennes, voici que l'administration municipale ouvre le sanatorium aux élèves des écoles congréganistes.

M. Motte exécute de bonne grâce ses engagements. La calotte l'a créé, soutenu, défendu à la condition expresse qu'il ruinerait les écoles laïques et permettrait aux Hommes Noirs de mettre leur main sale sur les enfants des travailleurs de Roubaix. M. Motte obéit et il a pour complices empressés dans cette œuvre, le béat Lehoucq, président de l'Association des Anciens Elèves du Lycée de Tourcoing, petit-fils du sénateur Trystram, — le républicain (!) Chatteleyn, — le laïque Rousseau, — Noyelle, fils d'instituteur, etc., etc.

On a lu, en effet, dans notre dernier numéro, le communiqué relatif à l'envoi des enfants à Saint-Pol. Ce communiqué essaye de masquer l'avantage fait aux calotins, sous des conditions qui réservent aux seuls enfants français le bénéfice du séjour à la mer. Nous consentons très volontiers à ce que les petits français soient traités plus favorablement que les petits étrangers. Mais encore faudrait-il que sur ce terrain, MM. les patrons commencent. Qu'ils cessent d'employer des étrangers de préférence aux Français ; qu'ils donnent donc à des Roubaisiens les places qu'ils accordent si libéralement à des expulsés, ce qui les oblige parfois à malmener, à berner et à laisser insulter chez eux des représentants de l'autorité — M. Motte doit fort bien connaître une histoire de ce genre.

Que MM. les employeurs commencent par faire cela et nous applaudirons sans réserve à leur décision, qui, prise il y a quelques années aurait pu causer des ennuis à bon nombre de membres de l'U. S. et P. qui, à l'exemple de l'excellent adjoint M. Browaeys, ont attendu « d'avoir les pieds chauds » pour laisser leur amour de la France se manifester par une demande de naturalisation.

C'est l'administration municipale qui recevra et examinera les demandes d'admission à Saint-Pol. On peut compter que Flamidien sera bien traité. Les laïques seront réduits à la portion congrue. Sept cents enfants des écoles communales avaient été envoyés au sanatorium : MM. les directeurs d'écoles — et il en est, dit-on, dans le nombre qui se trouveraient très honorés de compter dans la basse domesticité de l'U. S. et P. — s'estimeront heureux s'ils peuvent en faire admettre la moitié, cette année.

Ce n'est pas tout, d'ailleurs. La Calotte attend d'autres satisfactions. Elle les aura. Elle veut rendre désertes les écoles laïques. Elle arrivera à ses fins.

Les saltimbanques et les renégats de l'Hôtel-de-Ville n'ont rien à lui refuser.

Congratulations

L'*Antijuif* se félicite de l'élection dans le Nord de ses candidats et camarades Motte et de Montalembert.

Si Jules Guérin et ses amis ne sont pas des ingrats, ils adresseront un mot de remerciment à M. Vincent, préfet de la Défense républicaine dans le Nord.

Cet honorable fonctionnaire n'a pas été indifférent au succès que MM. Motte et de Montalembert ont obtenu et à celui que M. Monnier compte encore remporter.

Vraiment, M. Vincent a droit à un petit pourboire et la bande à Guérin et à M. Piou aurait tort de le lui refuser.

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil Municipal se réunira le vendredi 9 mai, à 8 h. 1/2 du soir, en session ordinaire. Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour, la plus importante est celle du budget primitif de 1902.

BUREAU MUNICIPAL DE RENSEIGNEMENTS. — A partir du dimanche, 4 mars, un bureau de renseignements sera ouvert au public, au secrétariat de la Mairie, rue Neuve, 3, au deuxième étage. Ce bureau fonctionnera le mercredi de 7 h. 1/2 à 8 h. 1/2 du soir,, et le dimanche, de 10 heures à midi.

ENCORE UNE EXECUTION. — Notre ami, le citoyen Polydore Vermeulen, qui a le grand tort de ne pas être cosaque de l'U. S. et P., vient d'être congédié de l'Ecole de Natation, dont il était directeur.

MORT DANS LA RUE. — M. François Hasbrouck, employé de commerce, âgé de 56 ans, demeurant rue de Lille, 228, est mort subitement, mercredi soir, vers 10 heures près de son domicile succombant à une rupture d'anévrisme.

LE MEURTRE DU BOULEVARD DE METZ. — Alfred Dambrin, qui le 3 avril dernier étrangla sa femme au boulevard de Metz, vient d'être renvoyé devant la Chambre des mises en accusation. L'instruction de cette affaire vient d'être terminée par M. Hermary, juge.

ARRESTATION D'UN EXPULSE. — Philippe Vandenbosch, garçon de café, 25 ans, demeurant à Bruxelles, 52, due du Bailli, a été rencontré, jeudi vers une heure du matin par les agents Bosman et Disdal qui durent lutter avec le forcené pour l'arrêter.

VOL DE PANTALON. — Procès-verbal a été dressé contre Sophie Arselon, femme Emile Schuller, 50 ans, demeurant rue des Prisons, 5, à Lille, en fuite, pour vol d'un pantalon valeur 16 francs, commis au préjudice de Henri Spriet, rue de l'Alma, fort Fraser, 19.

VOL D'EFFETS D'HABILLEMENT. — Procès-verbal a été dressé contre Marie Van Jeghem, femme Louis Dupsen, âgée de 31 ans, cabaretière, rue de l'Espérance, 72, pour vols de divers effets d'habillement au préjudice de Sophie Windels, servante rue de l'Industrie, 53.

PINCE SUR LE FAIT. — Les agents de sûreté Chantaine et Willaumez ont arrêté, hier matin, vers dix heures, rue de Béthune, un individu nommé Vérin Gustave, âgé de 21 ans, journalier, demeurant rue Beaurewaert, 35, qui conduisait une balladeuse contenant du plomb.

Ils l'interpellèrent sur la provenance de son chargement. Vérin avoua alors avoir volé le plomb dans une briqueterie à Mouvaux, et la baladeuse dans une remise de la rue St-Etienne, où elle avait été placée par son propriétaire M. Edouard Marchand, menuisier, rue Notre-Dame, 47.

Le plomb volé représente un poids de 57 kilos.

Vérin a été mis à la disposition de M. le commissaire du 2e arrondissement.

VOL DE CUIVRE. — Dans le courant de la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs se sont introduits dans le tissage de M. Auguste Floria, fabricant, chemin de la Mackellerie, et y ont dérobé divers objets et tuyaux en cuivre.

La police a ouvert une enquête.

BRIS DE CLOTURE. — L. S..., âgé de 46 ans, a été mis en état d'arrestation jeudi soir, vers 7 h., avenue Bossuet, sous l'inculpation d'ivresse et bris de clôture, dans cette avenue, chez Pierre Lefebvre.

UN VIEILLARD VOLE. — Jeudi après-midi, M. Auguste Joly, âgé de 84 ans, voyageur de commerce à Lille, rue des Fossés, 25, en voulant monter sur le tramway, est tombé et s'est fait une blessure au nez. Relevé par Rosine Dens, dite Maria, fille soumise, 25 ans, il a été conduit à l'estaminet Philémon, pour être pansé.

Après avoir reçu les soins nécessaires, il a demandé à Rosine Dens, de bien vouloir lui indiquer une pharmacie. Celle-ci l'a conduit à sa chambre, rue Ste-Elisabeth, 25, en disant qu'il serait soigné par elle tout aussi bien que par un pharmacien. Profitant du grand âge du blessé et de l'étourdissement qu'il éprouvait de sa chute, elle lui a enlevé sa chaîne et sa montre en or, ainsi que son portemonnaie.

Ce n'est que lorsqu'il est sorti de la maison de cette femme, qu'il s'est aperçu du vol.

Rosine Dens et son complice Coucke J.-B., ont été mis en état d'arrestation dans un estaminet du boulevard Gambetta, au moment où ils cherchaient à vendre le produit de leur vol pour la somme de 40 francs.

ACTES DE PROBITE. — Le jeune Emile Depauw, âgé de 11 ans, rue St-Pierre, 10, a trouvé jeudi dans cette rue, une portemonnaie contenant une somme assez importante. Avis à qui de droit.

— La jeune Marie Empin, âgée de 11 ans, demeurant rue du Fontenoy, cour Moreau, 8, a trouvé jeudi, un portemonnaie contenant une somme de 9 fr. 15, qui a été réclamé au commissariat de police par Pierre Ronvaleu, 71 ans, cour Moreau, 54.

— Le jeune Pierre Tailleux, demeurant rue de l'Epeule, cour St-Joseph, a trouvé dans cette rue, une montre d'homme en argent.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX, du 2 mai 1902

Naissances. — Alphonse Crombez, rue de Beaumont, 169. — Simonne Pruvost, rue Jouffroy, 44. — Marcel Spender, rue d'Alsace, 6.

Décès. — François Husse, 68 ans, ourdisseur, rue des SDept-Ponts, 45. — Guillaume Demey, 63 ans, fileur, rue des Longues-Haies, 160. — Louis Trentesaux, 52 ans, chauffeur, rue Blanchemaille, cour Baas, 7. — Florine Louvart, 52 ans, ménagère, rue Blanchemaille. — Marie Gilliot, 81 ans, sans profession, rue Blanchemaille. — Julienne Siels, 1 mois, rue Blanchemaille. — Romanie Gloreux, 1 an, rue Turgot, cour Dumortier, 5. — Louise Deconinck, 69 ans, sans profession, rue de la Bondelle, 7. — Rachel Alberty, 3 jours, rue St-Antoine, 22.

TOURCOING

MANIFESTATION OUVRIERE. — La Fédération des Syndicats « La Solidarité Ouvrière » a fait afficher, hier, en ville, l'avis suivant :

Travailleurs,

La Fédération « La Solidarité Ouvrière » vous convie à la grande manifestation qu'elle organise chaque année pour remémorer aux classes possédantes et dirigeantes les justes et légitimes desiderata de la classe ouvrière.

A cet effet, vous êtes priés à vous rendre le dimanche 4 mai à 9 heures et demie du matin, place du Calvaire, afin de se former en cortège pour parcourir l'itinéraire choisi.

Les ouvriers syndiqués ou non pourront tous prendre place au cortège, ayant tous les mêmes intérêts à défendre et les mêmes droits à revendiquer.

FIN DE LA GREVE VALENTIN. — Le travail a été repris entièrement hier matin à la filature de M. Valentin, place Thiers.

Les bâcheurs, qui avaient les premiers cessé le travail, l'ont repris aux anciennes conditions.

Quant aux fileurs et rattacheurs, en grève depuis une semaine, ils ont obtenu une augmentation de 0 fr. 015 par heure.

ARRESTATION DE DEUX VOLEUSES. — Avant-hier après-midi, vers trois heures, M. Debrabant, marchand de chaussures, rue Carnot, recevait la visite de deux jeunes femmes, qui demandèrent à acheter une paire de bottines.

Elles en essayèrent plusieurs sortes, puis se retirèrent sans acheter, disant que les bottines ne leur convenaient pas.

A peine étaient-elles sorties que M. Debrabant constata la disparition d'une paire de chaussures.

Il allait s'élancer sur la trace des deux femmes, quand vint à passer l'agent Valcke, qui, mis au courant du vol, prit les voleuses.

Il ne tarda pas à les voir pénétrer dans le magasin de Mme Vve Deherpe, place Sébastopol, sans doute pour commettre un nouveau méfait.

Mais elles n'en eurent pas le temps, car l'agent entra à son tour et retrouva en leur possession la paire de bottines provenant de chez M. Debrabant.

Elles portaient, en outre, un volumineux paquet contenant des marchandises de toutes sortes : articles de lingerie, de mercerie, de quincaillerie, chaussures, etc.

L'agent conduisit les deux femmes au commissariat du 1er arrondissement, où M. Proix leur fit subir un interrogatoire.

Elles essayèrent tout d'abord de faire croire à leur innocence. Mais, plusieurs commerçants de la ville, chez lesquels elles avaient passé, les reconnurent formellement ainsi que leurs marchandises.

Les voleuses se décidèrent alors à avouer. Ce sont deux sœurs : les nommées Marie Corbusier, femme Walmack, 23 ans, ménagère, domiciliée à Croix, rue de la Fonderie, cour Delescluze, et Marie Corbusier, 28 ans, demeurant à Tourcoing.

Elles n'en sont pas à leur coup d'essai, car elles ont déjà subi plusieurs condamnations pour des faits analogues.

Les deux sœurs ont été, hier matin, transférées à Lille.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 2 mai 1902

Naissances. — Gallienne Yvonne, rue Nationale, 35. — Morel Blanche, rue de Tournai, 34. — Fournier Laure, rue du Clinquet, 199. — Choquet Fidéline, rue de la Latte, 58. — Perrouchet Jean rue de Mouveaux, 161. — Maret Louis, rue du Virolois, 95 — Tack Julien, rue du Moulin-Fagot, 11.

Mariage. — Désiré Verschaere, 24 ans, mécanicien et Marguerite Salembier, 20 ans, ménagère.

Décès. — Baisez Jeanne, 7 mois, rue d'Anzin, 17. — Leroy Victor, 32 ans, rue du Viaduc, 11. — Duval Louise, 26 ans, rue Nationale, 122. — Desurmont Jeanne, 1 mois, rue A Testelin, 53. — Gobert Emile, 50 ans, rue Nationale, 122. — Planckaert Jean, 60 ans, rue Nationale, 122. — Hugo Simonne 1 an, rue de Cambrai, 41.

Savon Paris-Ménage pour linge et laines

Madame, nous avons l'honneur de vous informer que vous trouverez aux *Galeries Lilloises*, un choix incomparable de **Confections pour Dames** à des prix très avantageux.

LE NORD

LILLE

Autour du Scrutin

Nous recevons la lettre suivante qui se passe de commentaires :

« Lille, 1er mai 1902.

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Voulez-vous me permettre de vous communiquer une remarque que, sans doute, je n'ai pas été seul à faire ?

J'ai eu la curiosité, dimanche dernier, de me livrer, en face des sections de vote, à un dénombrement approximatif des porteurs de bulletins. Les résultats de cette petite enquête ne laissent pas que d'être suggestifs : C'est ainsi que j'ai constaté qu'à certains bureaux, il y avait jusqu'à 16, 18 et même 22 porteurs de bulletins pour M. Lorthiois ou Franchomme. Rue Arago notamment, il y avait à midi 16 porteurs pour M. Lorthiois, à 5 heures il y en avait 22. M. Werquin en avait 4 et Ghesquière 6. En outre tous ces porteurs ont été changés au moins une fois dans la journée. Ainsi donc, et pour chacun des bureaux de vote il y eût en moyenne 35 à 40 électeurs engagés pour le service des candidats réactionnaires, ce qui, pour l'ensemble de chacune des circonscriptions doit représenter au bas mot de 300 à 350 hommes.

Des renseignements que j'ai pu recueillir, il résulte que ces porteurs sont recrutés avec un soin particulier. On choisit d'abord les électeurs douteux, ceux dont le vote, si l'on n'y mettait bon ordre, pourrait s'égarer. De plus on les prend dans les familles nécessiteuses, accessibles par conséquent à la corruption, et dans celles qui comptent au moins un ou deux autres électeurs.

Pour une demi-journée, c'est 5 ou 6 francs, mais il est bien entendu (oh ! tacitement seulement, il est des choses qu'on ne dit pas) il est bien entendu le dévouement dont aura fait preuve le porteur, il y aura, en cas de succès, une gratification supplémentaire, qui, d'après les usages établis, sera au moins d'une dizaine de francs. De sorte que dans chaque circonscription, il y a quelque chose comme 600 électeurs qui ont un intérêt pécuniaire au triomphe de MM. Franchomme et Lorthiois.

Ces chiffres se passent de commentaires : Il n'y a pas à douter que des pratiques de cette nature constituent le fait de corruption électorale, et devraient, en cas de succès des candidats qui les exercent, amener l'invalidation d'une élection viciée.

Il serait bon, à tout hasard, de faire constater officiellement le nombre des porteurs, attachés à chacun des bureaux de vote pour le compte de chacun des candidats en présence, pour le scrutin de ballottage du 11 mai.

Ainsi compris et pratiqué, le Suffrage Universel n'est plus qu'une pitoyable et ridicule mystification.

ROSELLE.

LES MORTS SUBITES. — Jeudi, vers quatre heures quarante-cinq du soir, M. Antoine Stely, âgé de 60 ans, retraité de la Compagnie du chemin de fer, a été trouvé mort dans son lit, à son domicile, 4, rue de la Baignerie.

Le décès est attribué, par le médecin qui l'a constaté, à une affection cardiaque.

Le défunt vivait seul. Comme on ne lui connaît pas de parents à Lille, la police fait des recherches pour découvrir sa famille.

LES AVARIES. — Il a été saisi, hier, à la halle d'inspection, 460 kilos de viande de bœuf, 10 kilos de sardines et 3 caisses de citrons.

FUNEBRE REPECHAGE. — Un inconnu paraissant âgé de 46 ans, a été retiré jeudi matin, du canal de la Deûle, au quai de l'Ouest.

Le corps paraît avoir séjourné une huitaine de jours dans l'eau. Voici son signalement :

Cheveux châtains-roux, moustache rasée, pantalon et gilet noirs, veston gris.

Le cadavre a été transporté à la Morgue.

LES ACCIDENTS DE LA RUE. — Hier, vers deux heures de l'après-midi, le jeune Auguste Damarl, 8 ans, dont les parents demeurent 23, rue de Philadelphie, jouait dans la rue des Processions.

Il est tombé et s'est fracturé la cheville gauche.

Il a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur.

ABUS DE CONFIANCE. — Grégoire Lammens, 32 ans, cordonnier, sans domicile fixe, a été arrêté, au 6e arrondissement, pour abus de confiance et escroqueries. Au nom de diverses personnes, il s'était fait remettre par Mme Ennoyez, épicière, rue Wagram, 1, pour 2 fr. 50 de marchandises.

Grégoire Lammens était sous le coup également d'une mesure d'expulsion.

LES DESESPERES. — Le sieur Demayer, 60 ans, demeurant rue Eugène-Delacroix, à Fives, au deuxième étage, a été trouvé pendu dans sa chambre, jeudi matin, vers onze heures.

On ne connaît pas les causes qui ont motivé l'acte désespéré de Demayer.

M. Gaehlinger, commissaire de police du 8e arrondissement, a fait les constatations légales.

PUNI DE SES VIOLENCES. — Un jeune homme, Félix Abraham, 17 ans, menuisier, 153, rue Pierre-Legrand, à qui M. Andréas, débitant, rue du Prieuré, interdisait l'entrée de son établissement, se vengea en flanquant un coup de poing dans un carreau.

Ça ne lui a pas porté bonheur, car il s'est assez sérieusement blessé à l'avant-bras droit.

Pansé par M. le docteur Bécour, le trop violent jeune homme a pu regagner son domicile.

IMPRUDENCE. — Un petit jeune homme de 14 ans, Eugène Vanhoveteghem, rattacheur, cite Seynard, rue de la Justice, taquinait des chevaux attelés à un camion, place Philippe-de-Girard.

Un des chevaux, importunés, rua et le jeune homme fut atteint assez grièvement au flanc gauche, que son état nécessita son transport à l'hôpital Saint-Sauveur.

La on constata que l'imprudent avait une cote brisée.

CONCOURS DE BOUCHON ET DE BOULE. — MM. les présidents de sociétés de bouchon et de boule sont priés de se faire inscrire à la Maison du Peuple, 27, rue Léon-Gambetta, dimanche prochain, 4 mai, de dix heures à midi, pour le concours du 19 mai et pour les fêtes de Lille.

Urgence.

Théâtres, Fêtes et Concerts

GRAND THEATRE DE LILLE

(Direction A. Bourdette)

Tous les soirs. — Dernières représentations du Grand succès :

LE VOYAGE DE SUZETTE, féerie-opérette en 3 actes et 11 tableaux, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Léon Vasseur, — avec Mme Anny Goët, Dahrielli, Derval, de la Hoche, MM. Gérard, Devillier, Wesphale, Berton.

Grands ballets, réglés par Mme Gioletti, dansés par Mmes Piatti, Ruby, Gioletti.

Au 3e tableau : Grand ballet espagnol.

Au 7e tableau : **Une Fête dans la montagne :** grand ballet ; **The Arrous,** curieux jongleurs japonais ; illuminations électriques de la maison A. G. Martine.

Au 9e tableau, **Le foyer du Cirque : The Butscher's Shop,** pantomime anglaise par les **Price, célèbres clowns,** créateurs de la pièce ; ballet-divertissement des clowns.

Au 11e tableau, **Le défilé du Cirque Américain.**

Entre les 1re et 2e, 10e et 11e tableaux, **O'Briens American Bioscope,** vues cinématographiques de la Guerre du Transvaal.

Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 heures.

Prix des places pour ces représentations : Premières loges, fauteuils et baignoires, 3 fr. ; premières galeries et parquet, 2 fr. 50 ; stalles de parterre, 2 fr. ; deuxièmes loges, 1 fr. 75 ; deuxièmes publiques, 1 fr. 50 ; parterres et troisièmes loges, 1 fr. ; troisièmes publiques, 0 fr. 75 quatrièmes galeries, 0,30 centimes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

BAUVIN

MORT DU CITOYEN BEREAUX

Nous avons le regret d'apprendre la mort du citoyen Béreaux, adjoint au maire. Ses funérailles civiles auront lieu à Bauvin, dimanche, à cinq heures du soir.

Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

SALOMÉ

IMPORTANTE SAISIE DE FRAUDE. — Mercredi, vers neuf heures du soir, les gendarmes de La Bassée étaient prévenus que des individus conduisant trois chevaux chargés de tabac se trouvaient sur le territoire de la commune de Salomé.

Les gendarmes à cheval Deligny, Fichot et Bascope partirent aussitôt se mettre en embuscade.

Au bout d'une heure d'observation, ils surprirent trois fraudeurs au moment où ceux-ci se disposaient à traverser avec leurs montures le passage à niveau de la halte de Salomé. Les gendarmes se mirent à leur poursuite. Mais les trois hommes, abandonnant leurs chevaux, disparurent à la faveur de la nuit dans un bois voisin.

Les chevaux furent facilement rejoints. Ils portaient 300 kilos de tabac dit « de zone », et une quantité insignifiante de tabac de Moravie.

Ils ont été amenés dans la matinée de jeudi à Lille et mis en fourrière. Quant aux marchandises saisies, elles ont été déposées à l'entrepôt des tabacs.

CYSOING

Mort subite dans un train

M. Félix Demesmay, conseiller d'arrondissement du canton de Cysoing, est décédé subitement jeudi dans le train partant de Lille pour Valenciennes à 4 h. 20 du soir.

SECLIN

UN ENFANT NOYE DANS UNE CUVELLE. — Jeudi, vers une heure, le petit Léon Lejeune, 14 mois, trompant la surveillance de son père, la mère étant absente, est tombé accidentellement dans une cuvelle contenant environ 20 centimètres d'eau.

Il fut retiré aussitôt, mais malgré les soins énergiques du docteur Couvreur, il ne put être rappelé à la vie, car il venait de manger et une congestion s'est déclarée.

Les parents, dont la douleur fait peine à voir, sont de braves ouvriers habitant rue Carnot, à Seclin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES

CRISE THEATRALE

Or donc, j'étais invité, et, par mon canal, les Valenciennois, à venir, mercredi 30 avril dernier, au théâtre, voir et entendre les artistes de la tournée Abel Bruno.

Près huit heures 28, exactement, j'arpentais fiévreusement la place d'Armes, en compagnie de Mossieu Jules qui, tiré à quatre épingles, trépait son impatience en lorgnant les quelques « barmaids » qui, d'un pas menu traversaient la chaussée.

Cependant, l'huis de l'édifice municipal restait impitoyablement clos.

D'ailleurs une quinzaine à peine d'amateurs, lugubres et anxieux, stationnaient sur l'asphalte.

Mossieu Jules ouvrait la bouche, sans doute pour me transmettre sa double surprise en présence du sans-gêne de l'impresario et du nombre dérisoire des spectateurs... quand un troisième personnage, que nous n'avions pas aperçu, se trouva près de nous.

Secouant sans pitié mon copain par les revers soyeux de son perdessus mastic, il l'apostropha en ces termes :

« Moi aussi, je tombe des nues, à cette douloureuse constatation : le théâtre en décadence, mon culte profané, mes autels abandonnés !

» Demain sans doute, tu vas verser des larmes feintes, de jésuitiques soupirs, sur mon malheureux sort, dont toi seul, perfide, es la cause.

» Comment, après les assommades de Condé et de la salle Hiolle, les amoureux de l'art, les paisibles dilettantes, mes inoffensifs dévots, oseraient-ils se risquer dans mon temple ?

» Et puis, les pitreries que chaque jour toi et les tiens vous exécutez, les farces que « gratis », vous jouez, encore que grossières, retiennent autour de vos tréteaux une partie de mon public.

» Ta comédie électorale fait tort à la mienne.

» C'est pourquoi il me faut une juste et équitable réparation.

» Demain, tu recevras mon huissier et mes témoins : tu choisiras. »

Ce disant, Apollon — c'était lui — s'évapora, cependant que Mossieu Jules frissonnait, se frottait les yeux comme au sortir d'un cauchemar.

Je fus obligé de l'emmener au bar prochain, et c'est seulement au troisième verre de madère extra-dry, qu'il reprit l'usage complet de ses sens.

Jeune Reporter.

CELUI QUI MET UN FREIN... — La Compagnie des tramways fait en ce moment une expérience qui sera assurément bien appréciée des voyageurs.

Un certain nombre de voitures et de machines sont munies d'un frein genre Westinghouse, qu'on n'avait employé jusqu'alors que pour l'express de Reims, et que l'on a pu voir fonctionner sur la ligne de Quatre-Vents.

Il faut espérer que bientôt tous les trains seront pourvus de cet appareil, également réclamé par le public et par les employés.

Les dividendes des actionnaires diminueront peut-être, la première année — et ce n'est pas prouvé — mais le chiffre des gens et bêtes écrasés baissera sûrement, ce qui, en somme, n'est pas à dédaigner.

LA TIRELIRE. — Dans la dernière semaine, la Caisse d'épargne de Valenciennes a effectué les opérations suivantes :

332 Versements, pour 44.562 fr. 25, et 306 remboursements, soit 81.380 fr. 47.

DANS L'ENSEIGNEMENT. — M. Novel, chargé de cours d'allemand au lycée, est élevé de la 6e à la 5e classe.

M. Simonet, maître élémentaire, est élevé de la 2e à la 1re classe.

M. Père, professeur d'allemand, est promu à la classe supérieure, au choix.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Masson Henri, 24 ans, ajusteur, au chemin de fer, est tombé, en descendant dans une fosse, et s'est coupé à la paume de la main gauche, qui avait porté sur un éclat de verre.

Le docteur Canonne a diagnostiqué une incapacité de travail de 10 jours.

MAQUEREAUX ET COMPAGNIE. — 19 colis de poissons ont été apportés mercredi au Minck, et vendus pour la somme globale de 211 francs.

SAINT-AMAND

AU COLLEGE. — M. Poiret, professeur de latinité au Collège de Saint-Amand, est élevé de la 3e à la 2e classe.

RŒULX

NOS BONS CURES. — Ah ! quand un richard se trouve au moment d'entreprendre le grand et dernier voyage de vie à trépas, de quels soins assidus le curé ne l'entoure-t-il pas !

Toutes les ressources de son métier sont mises à contribution. Mais lorsqu'il s'agit d'un malheureux à qui la fortune n'a jamais daigné sourire, il n'en est pas de même. Tout se paie aujourd'hui dans le Temple.

Un vieillard de Rœulx, François Dubois, âgé de 83 ans, est mort dernièrement. Comme il n'avait pas un sou vaillant, quoiqu'ayant trimé toute sa vie pour enrichir ses employeurs, le curé n'a pas daigné s'occuper de lui.

Non seulement, il n'a pas fait d'office, mais il a été plus loin : il a refusé de prêter la civière qui devait servir au transport du corps au cimetière.

Heureusement on se passa de son ministère et Dubois n'en aura pas son dernier sommeil plus tourmenté pour cela.

Il se dégage de ce fait une petite leçon, c'est que pour ne pas avoir à se plaindre d'un curé, c'est de ne rien lui demander.

DENAIN

GRAVE AFFAIRE DE MŒURS. — Un journalier, Emile Richez, 48 ans, demeurant rue du Pont, 43, aurait eu depuis deux ans, des relations intimes avec sa fille Pauline, aujourd'hui âgée de 17 ans. Sur la plainte de celle-ci, la police a mis le père en état d'arrestation.

Pauline Richez serait enceinte des œuvres de son père.

ACCIDENT MORTEL AUX ETABLISSEMENTS CAIL. — Avant-hier, vers 4 heures et demie du soir, M. Régnier, 50 ans, contre-maître des manœuvres, sortait une locomotive de l'atelier des peintres. Régnier en voulant monter sur le marche-pied de la machine qui se mettait en route fut écrasé entre le mur et la machine. La mort fut instantanée.

FRESNES

PARTI OUVRIER FRANÇAIS. — Les membres de la section fresnoise du P. O. F. sont convoqués pour le Congrès du parti qui aura lieu dimanche, à 4 heures du soir, au salon de l'Orphéon, à Valenciennes. Vu les questions sérieuses qui y seront traitées, la présence de tous les membres est indispensable.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

BUGNICOURT

PROCEDE REACTIONNAIRE. — Tout le monde sait que les cléricaux sentant que le pouvoir leur échappe ont recours à tous les procédés pour faire voter les électeurs infirmes, malades, paralytiques. Ils les font chercher en voiture à leur domicile et les conduisent eux-mêmes au scrutin. C'est ce qui a eu lieu dimanche dernier à Bugnicourt. On nous signale que M. Mascot, avocat, serait allé chercher un vieillard à toute extrémité et l'aurait conduit en voiture jusqu'au bureau de vote.

Le lendemain lundi, à 2 heures de l'après-midi, le vieillard mourait... mais les cléricaux ont eu une voix de plus.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

LE CATEAU

FIN DE LA GREVE DE CHEZ MASUREL. — La grève qui avait éclaté, samedi matin, au Palais « Usine Masurel » s'est terminée lundi, à la grande satisfaction des ouvriers qui ont eu gain de cause.

Les patrons ont repris le citoyen Bruit, qui, avait été renvoyé de son travail pour avoir pris la défense de ceux qui peinent et qui souffrent.

Cet acte de solidarité ouvrière, dont nous félicitons bien sincèrement les ouvriers, servira-t-il d'exemple aux deux mille ouvriers textiles du Cateau, leur montrant enfin que l'union faisant la force, ils devraient tous se grouper sous la bannière syndicale où ils pourraient alors faire aboutir leurs revendications et défendre plus énergiquement leurs droits et leurs salaires de plus en plus réduits par des diminutions exagérées ou par d'innombrables amendes vexatoires.

Savon Princesse Makoko, parfum nouveau

PAS-DE-CALAIS

LIEVIN

ATTENTAT A LA PUDEUR. — Mercredi, le nommé Ramaekers Gustave, âgé de 25 ans, ouvrier peintre, demeurant à Liévin, rue J.-Bte Defernez, travaillait au hameau de Calonne, dans une maison appartenant aux Mines de Liévin.

Vers midi, il envoya la jeune Leclercq Berthe, âgée de 9 ans et deux mois, fille de Louis, mineur, demeurant à Liévin, hameau de Calonne, 354, rue Paul Courtin, acheter un hareng.

Au retour de l'enfant, il la fit rentrer dans une maison servant actuellement de débarras-magasin à couleurs. Là il lui donna un sou et deux plumes pour sa commission,, puis il l'embrassa. C'est alors qu'il fit monter la fillette à l'étage où il essaya de la violenter. La petite cria. Des voisins, la dame Dupire Louis et Pouillez François, mineur accoururent. Entendant du bruit, Ramaekers laissa partir la petite Leclercq.

Ce triste individu a été arrêté aussitôt par la gendarmerie qui l'a transféré à la prison de Béthune, jeudi matin.

Ramaekers, interrogé, reconnaît en partie les faits dont on l'accuse.

SALLAUMINES

ENTERREMENT CIVIL. — Dimanche matin, à 11 heures, auront lieu les funérailles purement civiles de la citoyenne Veuve Legros, née Joséphine Gérard, âgée de 57 ans. — Réunion à la maison mortuaire, route de Noyelles.

LENS

FEMME DE JOURNEE INDELICATE. — En s'absentant M. Godart Louis, loueur de voitures à Lens, avait négligé d'enlever les clefs d'une armoire renfermant son argent. A son retour, il constata qu'une somme de 3.620 francs lui avait été soustraite. Une perquisition faite chez sa femme de journée, nommée Jeanne Parent, âgée de 21 ans, femme Paul Roux, demeurant Chemin du Bois, amena la découverte de ladite somme cachée dans une malle.

Procès-verbal a été dressé à la charge de la dame Roux.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 2 mai

Présidence de M. SEE, vice-président

LA LOI SUR L'EXERCICE DE LA PHARMACIE. — Un cas assez singulier a été longuement soumis au tribunal, à l'audience de vendredi. MM. Jules Cartieaux, et Eugène Guillemin, sont poursuivis pour infraction à la loi du 21 germinal an XI et à l'art. 6 de la déclaration du 25 avril 1877.

M. Dupont, pharmacien à Lannoy, a cédé son officine, en avril 1901, moyennant le prix principal de 10.000 fr., à M. Guillemin, pharmacien, dûment diplômé, et droguiste à Saint-André-lez-Lille.

Or, la nouvelle pharmacie Guillemin est gérée par un élève pharmacien, M. Cartieaux, qui, lui, n'est pas muni de ses titres officiels. Comme M. Guillemin, le titulaire de l'officine, est plus souvent à Saint-André, où il continue son précédent commerce, qu'à Lannoy, on a cru pouvoir relever contre le pharmacien et son élève la double infraction que nous avons indiquée plus haut.

A la suite d'une enquête, le parquet a cru découvrir que M. Guillemin, le pharmacien en titre, n'avait été que l'homme de paille de M. Cartieaux, son élève ; le prix de la pharmacie a été payé à M. Dupont par un beau-frère de Cartieaux, ce qui semble légitimer les poursuites actuelles, en ce sens que M. Guillemin n'aurait été ainsi que le prête-nom.

Le syndicat des pharmaciens du Nord de la France, par l'organe de Me Massart, se porte partie civile au procès : il réclame, outre les peines qu'il plaira au ministère public de requérir, une somme de 2.000 fr. à titre de dommages et intérêts, et, en outre, la fermeture de la pharmacie.

La chose ne va pas sans quelque difficulté : d'abord, M. Guillemin se prétend le légitime propriétaire de la pharmacie achetée à M. Dupont ; le même affirme que son co-prévenu, M. Cartieaux, n'est et n'a jamais été que son élève, et enfin que le procès d'aujourd'hui est une vengeance de concurrents malheureux.

C'est Me Barbe qui a soutenu ce système de défense. Mais il semble résulter des débats qu'une partie du chef de prévention est établie contre les deux inculpés :

Ou M. Guillemin est bien le propriétaire de la pharmacie, et alors il est coupable d'avoir laissé son élève, M. Cartieaux, exécuter seul les ordonnances médicales, qui doivent n'être faites que sous la constante surveillance du pharmacien diplômé ;

Ou M. Guillemin n'est pas le propriétaire, et alors il est coupable d'avoir prêté son nom et son diplôme à M. Cartieaux, qui n'avait pas, de toute façon, le droit d'exercer seul.

On sait que la question est assez épineuse. Le tribunal, après avoir entendu un grand nombre de témoins sur les déclarations desquels il n'y a pas lieu de nous étendre, a mis l'affaire en délibéré. Le jugement, qui sera rendu la semaine prochaine, nous fixera sur la question, qui nous a paru assez importante pour mériter un succinct exposé.

VENGEANCE AU VITRIOL. — C'est toujours l'histoire d'une jeune fille délaissée par son séducteur, assez peu courageux pour oublier de réparer les conséquences d'une irréparable faute.

Angèle Dubreulle, 17 ans, servante à Roubaix, avait fait, il y a plus d'un an, la connaissance de Valéry Ameloot, 25 ans, tailleur d'habits, demeurant rue de Fontenoy. Le jeune homme avait entraîné Angèle dans son domicile, et les deux amants vécurent le parfait amour.

Tout passe, tout lasse... Un jour, Ameloot se trouva en présence d'un grand ennui : son amie était enceinte. Alors, rien ne marcha plus, et, peu après, la pauvre fille se trouvait sans ressources sur le pavé. Pendant ce temps, Valéry Ameloot avait fait la connaissance d'une autre femme.

Comme toujours, les idées de vengeance ne tardèrent pas à se faire une grande place dans la pauvre tête de la délaissée, et, le 14 avril, au soir, Ameloot recevait en pleine figure le contenu d'un bol de vitriol, qui le défigura atrocement.

Ang